



EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration Extraordinaire

Séance du 24 OCTOBRE 2024

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Mohamed MAHALI

Administrateurs en exercice : 22

Administrateur intéressé ne prenant pas part aux débats et au vote : 1

Présents : 16

M. MAHALI	M. CAVANNA	M. MARKOVIC	M. RICHARD
Mme BAGHDAD	M. DE GEA	Mme MARTINIANI	Mme SIDI DRIS
M. BEN MIHOUB	M. GILLET	Mme MATHERON	M. SMAILI
Mme BERNARDINI	Mme KADDOUR	M. MORENO	Mme VALVERDE

Absents/excusés avant donné pouvoir : 5

Mme BASS	à	Mme BAGHDAD
Mme BICAIS	à	Mme BAGHDAD
Mme CHENET	à	M. MAHALI

M. DOYER	à	M. GILLET
Mme FORTIAS	à	M. CAVANNA

Administrateur ne prenant pas part aux débats et au vote : 1

M. GARCIN

Nombre de votants (présents + représentés) : 21

DELIBERATION 24-49 TOUR DU GERE Attributions bureaux n°1071 9910,9911,9912 et 9913	<u>N° 24-49 – TOUR DU GERE – ATTRIBUTIONS BUREAUX – N° 1071 9910, 9911, 9912 et 9913</u> Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président présente le rapport suivant : Par délibération n° 24-28, lors de la séance du 24 juin 2024, le Conseil d'Administration a autorisé la Directrice Générale à signer des conventions de location avec des associations pour les bureaux situés au rez-de-chaussée et au 1 ^{er} étage de la TOUR DU GERE à la Seyne sur Mer. Cet espace était anciennement occupé par le Groupe d'Intérêt Public « MAISON FRANCE SERVICES ».
--	--

L'association « QUARTIER, SANTE, PROXIMITE », représentée par son Président Monsieur Lyece BELAHBIB, dont le siège social se situe 92 rue Jean-Pierre Margier à la Seyne sur Mer,

qui a pour objet de mettre à disposition des locaux à titre gracieux à des professionnels de santé, afin de favoriser l'offre de soin dans des quartiers populaires ayant une demande croissante, a déposé sa candidature pour louer les bureaux suivants qui comptabilisent en tout 66,60 m² :

- Bureau 10 d'une surface de 25,85 m²
- Bureau 11 d'une surface de 9,90 m²
- Bureau 12 d'une surface de 9,55 m²
- Bureau 13 d'une surface de 12 m² + 9,30 m²

Conformément à la délibération n° 16-36 du 29 juin 2016, le loyer appliqué sera celui de la catégorie 2 – « association apportant une aide de proximité avec services gratuits et composée principalement de bénévoles » - fixé pour 2024, à 0,83 €/m², représentant un loyer annuel hors charges de 663,34 €, soit 55,28 € mensuel.

Concernant les charges et notamment les consommations d'eau et d'électricité, il sera appelé une somme forfaitaire calculée sur la base de la surface occupée, complétée par la proportion de surface des parties collectives (couloirs, hall d'entrée, sanitaires, etc...) partagées avec les autres associations.

Un dépôt de garantie d'un mois de loyer, hors charges, sera également exigé.

En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser la Directrice Générale à signer une convention de location portant sur les bureaux n° 1071 9910, 9911, 9912 et 9913 aux les conditions précitées avec l'association « QUARTIER, SANTE, PROXIMITE ».

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les délibérations n° 16-36 du CA du 29/06/2016 et n° 24-28 du CA du 24/06/2024

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	21	Abstention	0	Votes contre	0
------------------	----	------------	---	--------------	---

Article 1

AUTORISE la Directrice Générale à signer une convention de location d'une durée de 2 ans portant sur les bureaux n° 1071 9910, 9911, 9912 et 9913 aux les conditions précitées avec l'association « QUARTIER, SANTE, PROXIMITE ».

Le Président du Conseil d'Administration, *IV*

Mohamed MAHALI